AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM(1)	DÉC(2)	ITM(3)	ENV(4)	COM(5)	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2025/1183/187	24.03.25	X		X			EJC TRAPENLIFTSERVICE SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de Mme. Chantal Welter	12, Rue Rezelfelder à Hesperange	16.04.25	01.05.25
3/2024/0245	13.09.24	X			X		NET + ULTRA SARL	Aire de lavage	35, rue des Bruyères à Howald	16.04.25	01.05.25
3/2024/0311/119	19.03.25		X	X			IKO REAL ESTATE	Modification de l'autorisation de cessation d'activités	23, rue des Bruyères à Howald	26.03.25	05.05.25
3/2024/0312/119	19.03.25		X	X			IKO REAL ESTATE	Modification de l'autorisation de cessation d'activités	25, rue des Bruyères à Howald	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0677/173	19.03.25		X	X			ORONA Luxembourg SA	Exploitation d'un ascenseur dans la résidence	418, route de Thionville à Hesperange	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0564/186	21.03.25		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escalier pour le compte de Mme. Schiltz Greiveldinger	34, Rue Auguste Scholer à Howald	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0575/186	21.03.25		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escalier pour le compte de Mme. Koepfler-Ludig	25, Rue de la Libération à Itzig	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0641/186	21.03.25		X	X			TK ELEVATOR SARL	Exploitation d'un élévateur pour le compte de la Maison Bastian	23, Rue de la Corniche à Itzig	26.03.25	05.05.25
3A/2025/1422/188	10.04.25	X		X			JUNGBLUTH SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches pour le compte de la Société General Technic Sàrl & cie	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	23.04.25	08.05.25
1/2025/0117	13.03.25	X			X		ADM. COMM. DE LUXEMBOURG	Modification du parking couvert 3/21/0424)	3, Bouelvard de Kockelscheuer à Luxemborug	23.04.25	08.05.25
3A/2025/1421/188	08.04.25	X		X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Wacker Neuson EZ 50	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	23.04.25	08.05.25
3/2024/0345	17.01.25	X			X		IKO REAL ESTATE SCA	Installation de production de froid	25, rue des Bruyères à Howald	23.04.25	08.05.25
3A/2025/0404/174	31.01.25		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Wacker Neuson ET90	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	02.04.25	12.05.25
1/2024/0616	05.12.24		X		X		VITRALUX BRADTKE SARL	Atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules et modification du stockage de	50, Rue des Bruyères à Howald	16.04.25	26.05.25
3A/2023/0220/176/176 prol.	28.04.25		X	X			SOC. NAT. DES CHEMINS DE FER LUXBG	Exploitation de 2 ascenseurs/monte-charges pour 40 personnes et 4 escaliers mécaniques	Arrêt CFL à Howald	30.04.25	09.06.25
3A/2025/1006/176	28.04.25		X	X			Soc. HABSCHEID	Exploitation d'un appareil de levage mobile JCB	1, Rue op der Haard à Alzingen	30.04.25	09.06.25
3A/2025/0509/183	24.04.25		X	X			Soc. HABSCHEID	Exploitation d'un compresseur JSC type SB4/F-500,LB75	1, Rue op der Haard à Alzingen	30.04.25	09.06.25
3A/2025/1131/176	29.04.25		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Wacker Neuson ET65	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	30.04.25	09.06.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les **établissements des classes 1 et 2**, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les **établissements des classes 3, 3A et 3B** sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans** qu'il y ait lieu de recourir à la **procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

Hesperange, le 30 avril 2025
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Marc LIES